



Mr.Bricolage renouvelle son éligibilité au PEA-PME

Orléans, le 11 décembre 2017

Mr.Bricolage SA, fédérateur du commerce indépendant de proximité pour l'aménagement de la maison et du jardin, renouvelle pour les 12 mois à venir son éligibilité au dispositif PEA-PME conformément au décret d'application du 4 mars 2014 (décret n°2014-283). Les critères d'éligibilité sont applicables sur les comptes consolidés du Groupe Mr.Bricolage au 31 décembre 2016.

En conséquence, les actions Mr.Bricolage (Euronext C, FR0004034320) peuvent continuer à être intégrées au sein des comptes PEA-PME, dédiés aux investissements dans les PME et ETI répondant aux critères fixés par la réglementation applicable (notamment, moins de 5 000 salariés d'une part, chiffre d'affaires annuel inférieur à 1,5 Md€ ou total de bilan inférieur à 2 Md€, d'autre part, étant précisé que ces seuils doivent être appréciés à la date d'acquisition des titres).

A propos du Groupe Mr.Bricolage (chiffres au 30 juin 2017)

Le Groupe Mr.Bricolage, qui développe les enseignes à forte notoriété Mr.Bricolage et Les Briconautes, est le spécialiste du commerce indépendant en bricolage de proximité en France avec 712 points de vente, sous enseignes ou affiliés. A l'international, le Groupe est implanté dans 10 autres pays avec 70 magasins.

Mr.Bricolage SA (MRB - FR0004034320) est coté sur le compartiment C de Euronext Paris et fait notamment partie des indices Euronext PEA-PME 150 et CAC All Shares.

Mr.Bricolage SA est éligible au PEA-PME.



Mr.Bricolage

Eve Jondeau

Directrice de la communication financière

Tél : 02 38 43 21 88

eve.jondeau@mrbricolage.fr

Calyptus

Marie Calleux / Grégory Bosson

Relations presse et investisseurs

Tél : 01 53 65 68 66 / 37 90

mrbricolage@calyptus.net

Retrouvez toute l'information du Groupe Mr. Bricolage sur : www.mr-bricolage.com